

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1195

Est par les présentes donné, par la soussignée, Sophie Plouffe, CPA, CMA, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 17 janvier 2017, a adopté le règlement n° 1195, intitulé : « **Amendement au règlement n° 1173 relatif à la délégation de pouvoir afin de modifier l'article 4** ».

L'objet de ce règlement vise à modifier l'article 4 de façon à permettre une délégation de pouvoir aux contremaîtres de service et d'augmenter la somme autorisée à trois mille dollars (3 000 \$) pour les directeurs et contremaîtres de service.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 18^e jour
du mois de janvier de l'an deux mille dix-sept (2017).



Sophie Plouffe, CPA, CMA,
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

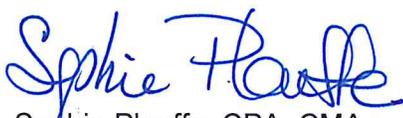
Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, Sophie Plouffe, CPA, CMA, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 18 janvier 2017 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 18^e jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-sept (2017).



Sophie Plouffe, CPA, CMA,
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe